

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le cinq mars deux mille vingt quatre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés représentés : Catherine VIDAL représentée par Julien BARATAUD – Thierry LANNES représenté par Marcel GUINDRE

Excusés non représentés :

Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 février 2024

**Délibération 03032024  
Affectation des résultats 2023 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal,  
Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2023,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de l'exercice,  
Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	155 543,76 €
Déficit d'investissement antérieur reporté :	- 184 713,74 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023 :**

Solde d'exécution de l'exercice :	239 283,35 €
Solde d'exécution cumulé (001) :	<b>54 569,61 €</b>

**Restes à réaliser au 31/12/2023 :**

Dépenses d'investissement :	17 027,00 €
Recettes d'investissement :	30 000,00 €
<b>SOLDE :</b>	<b>12 973,00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2023**

Report du solde d'exécution cumulé :	54 569,61 €
Rappel du solde des restes à réaliser :	12 973,00 €
<b>SOLDE :</b>	<b>62 142,61 €</b>
<b>Besoin de financement total :</b>	<b>0,00 €</b>

**Résultat fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	75 415,90 €
Résultat antérieur :	155 543,76 €
Part affectée à la section d'investissement sur l'exercice 2023 :	155 543,76 €
<b>Total à affecter :</b>	<b>75 415,90 €</b>

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION**

Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2023) :	0,00 €
Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2023) :	0,00 €
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2023 – ligne 002 (report à nouveau créditeur) :	75 415,90 €
<b>Total à affecter :</b>	<b>75 415,90 €</b>

Après examen, l'affectation du Résultat 2023 est votée à l'unanimité.

Membres présents : 13

Membres absents : 2

Votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE et publication ou modification

Publié le 12 mars 2024

Transmis au représentant de l'Etat le 12 mars 2024